

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 17 mars 2022

DEL_20220317_12

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

19

27

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Véronique JULIOT
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Myriam LEROUX (arrivée à 19h10) - Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM - Christelle POHON - Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC - Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son mandat à Dominique MAHE-VINCE
- Emilie CORDIER a donné son mandat à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND a donné son mandat à Gilles BRIAND
- Myriam LEROUX a donné son mandat à Claude AUFORT (arrivée à 19h10)
- Sébastien WAIRY a donné son mandat à Véronique JULIOT
- Stanislas FONLUPT a donné son mandat à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son mandat à Didier NOUZILLEAU
- Colette GARRIGUES a donné son mandat à Michel CONANEC

Et que la convocation
avait été faite le

9 mars 2022

Absentes : Patricia L'ECORSIER et Isabelle GUENEGO

Mme MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

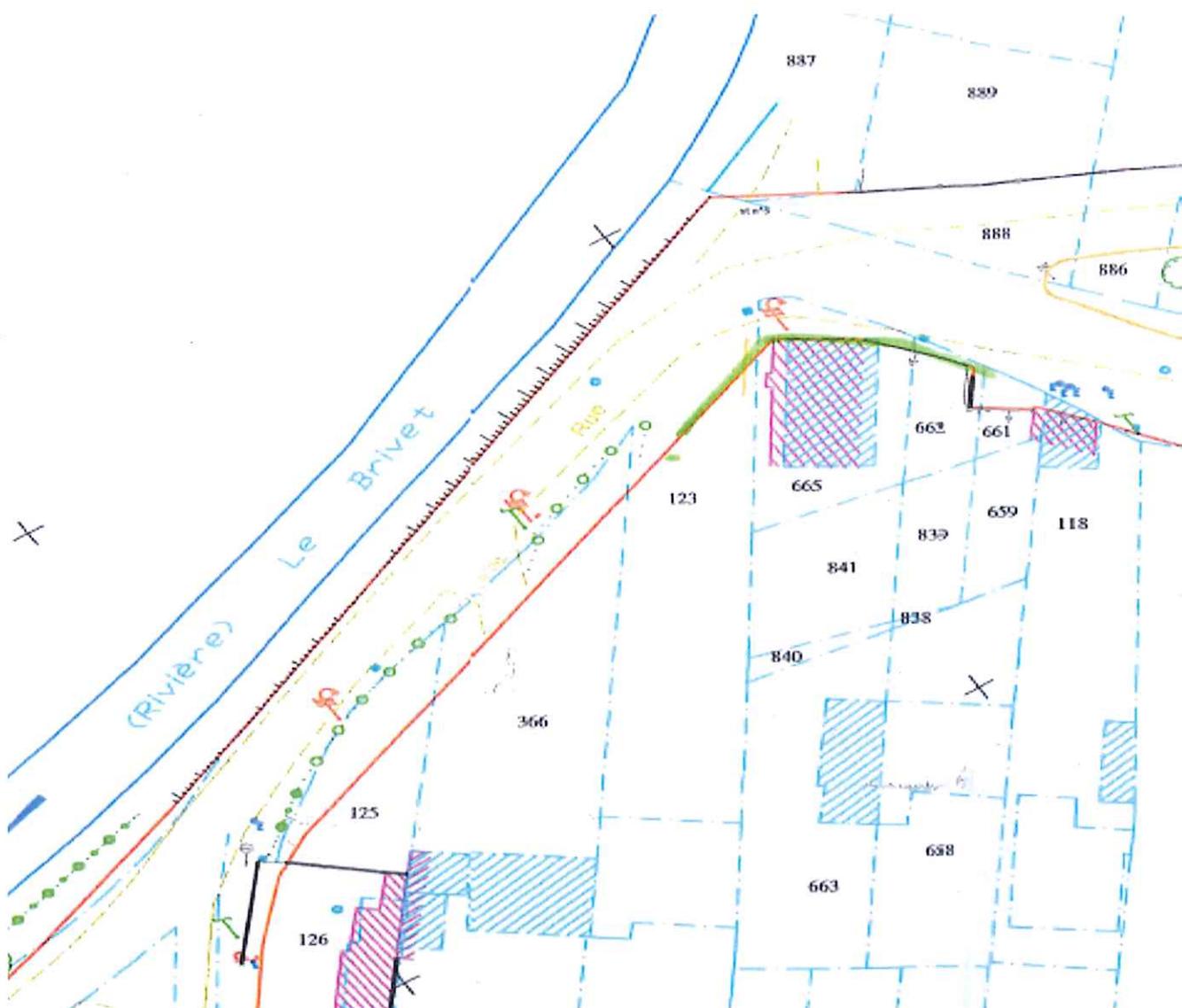
La délibération prise le 30 septembre 2021 comportait une erreur pour le numéro du cadastre de la parcelle.

La délibération aurait dû être la suivante :

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une cession amiable de terrain non bâti propriété de la commune auprès d'un propriétaire privé résidant 23 bis rue du Brivet à proximité du bien sur Trignac.

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface	Zonage PLUi	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
AZ	662-665-839-841	400 m ² environ	UAb	COMMUNE DE TRIGNAC	Mme BOISSEBOISSE et M. VAUBERT	55 411 € + frais d'acte

La valeur de la transaction est faite selon l'évaluation de France Domaine réf. DS 4391274 en date du 12 mai 2021 pour 48 000 € à laquelle a été ajouté les frais de pose de réseaux souples et eaux pluviales pour 7 411 €.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 19 janvier 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : d'autoriser la cession amiable de terrain non bâti propriété de la commune auprès d'un propriétaire privé résidant 23 bis rue du Brivet à proximité du bien sur Trignac.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Article 3 : Les recettes seront à imputer au B.P. 2022

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

